



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

71 N° 3 1949

La conférence de Lambeth de 1948. Compte
rendu d'un anglican ; commentaire d'un
catholique

Jean GONSETTE (s.j.)

p. 265 - 285

<https://www.nrt.be/es/articulos/la-conference-de-lambeth-de-1948-compte-rendu-d-un-anglican-commentaire-d-un-catholique-2733>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA CONFERENCE DE LAMBETH DE 1948

La Conférence de Lambeth, assemblée plénière des évêques anglicans, s'est réunie l'an dernier pour la huitième fois depuis près d'un siècle. Nous avons cru utile d'en présenter à nos lecteurs, à titre de documentation, un large compte rendu (1). Un membre de l'Eglise anglicane a bien voulu se charger de cette présentation et nous le remercions de s'en être acquitté avec une parfaite objectivité ; celle-ci n'exclut d'ailleurs pas de judicieuses remarques personnelles qui témoignent à la fois de l'amour clairvoyant de leur auteur pour sa Communion et de sa sympathie cordiale pour l'Eglise romaine.

Nous nous permettrons toutefois de faire suivre ce compte rendu d'une appréciation d'ensemble, formulée du point de vue catholique, au sujet des résultats de la Conférence.

COMPTE RENDU D'UN ANGLICAN

Le palais de Lambeth est depuis de longs siècles la résidence londonienne de l'archevêque de Cantorbéry. Evidemment, Cantorbéry n'est pas Rome ; elle n'est pas non plus Constantinople. Elle n'a jamais prétendu, comme Moscou, être une troisième Rome. Elle n'a jamais été, en titre, un patriarcat de l'Eglise universelle. D'autre part, elle ne doit pas être mise sur le même rang qu'Augsbourg ou Genève. Cantorbéry est le berceau du christianisme anglais, bien qu'il soit certain qu'il y eut des chrétiens en Angleterre avant 597, date où saint Augustin, venant de Rome, débarqua sur la côte de Kent. Elle est le siège métropolitain d'un archevêque qui est le primat de toute l'Angleterre et qui, au cours de l'histoire et par consentement unanime, est devenu l'« episcopus primus inter pares » de la Communion anglicane d'extension mondiale.

Une des résolutions de la conférence de Lambeth de 1930 présente une brève description de la nature et du statut de la Communion anglicane :

« La Communion anglicane est une société faisant partie de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, et formée des diocèses, provinces ou églises régionales en communion avec le siège de Cantorbéry, qui ont en commun les caractéristiques suivantes : a) ils maintiennent et propagent la foi et la discipline catholiques et apostoliques, telles qu'elles sont généralement déterminées dans le Livre de la prière commune reconnu dans les diverses églises ; b) ils sont des églises particulières ou nationales, et comme tels, veulent assurer dans leur territoire respectif une expression nationale de la foi, de la vie et du culte chrétiens ; et c) ils sont unis non par une autorité centrale législative et exécutive, mais par une fidélité mutuelle soutenue par le Conseil commun des évêques en conférence. »

(1) *Encyclical Letter from the Bishops together with the Resolutions and Reports*, published by the Society for Promoting Christian knowledge, Londres, 1948. Prix : 5 sh.

La première conférence de Lambeth se tint en 1867. Dans son discours d'ouverture, l'archevêque Longley exposa le but limité de la conférence, qui en fait ne réunissait que 76 des 144 évêques invités. « Nous nous proposons simplement, dit-il, de discuter des questions d'intérêt pratique, et de déclarer ce que nous jugeons expédient sous forme de résolutions qui pourront servir de guides à l'avenir. » Déjà nous pouvons remarquer la concentration typiquement anglo-saxonne sur des questions pratiques, mais nous devons également nous rappeler qu'il existe une autre assemblée, spécialement prévue pour les affaires de dogme et de droit canon, les « Convocations ». Depuis 1867, 8 conférences de Lambeth ont été tenues, avec un nombre croissant de membres : 307 évêques en 1930, et, en 1948, 326 sur un total de 430 évêques anglicans. Les conférences eurent lieu à des intervalles approximatifs de dix ans, et, après celle de 1930, on avait préparé la réunion d'une conférence en 1940 ; par suite de la guerre elle dut être reportée jusqu'en 1948. La conférence de Lambeth a conservé son caractère de conseil consultatif des évêques réunis pour prier et travailler en commun, et ses résolutions deviennent officielles dans la mesure où elles sont acceptées par les assemblées et synodes locaux et par les diverses églises régionales, les provinces et les diocèses.

Dans les intervalles qui séparent les conférences, l'archevêque réunit de temps en temps le « Corps consultatif », qui est en réalité un comité permanent de la conférence, sans pouvoir exécutif ni administratif.

La conférence de 1948 s'est tenue du 1^{er} juillet au 8 août dans le grand hall du palais de Lambeth. Le palais avait été considérablement endommagé par les bombardements aériens, mais la restauration était suffisamment avancée pour permettre à la conférence de s'assembler dans son local traditionnel. Le service d'ouverture fut célébré dans la cathédrale de Cantorbéry, et les premier et dernier dimanches un service eucharistique solennel fut célébré dans la cathédrale Saint-Paul et dans l'Abbaye de Westminster respectivement. A la séance inaugurale du samedi 3 juillet, les délégués de certaines Eglises étrangères, orthodoxes ou protestantes, furent reçus en même temps que les délégués de l'Eglise d'Ecosse et des Eglises libres d'Angleterre. Après le mot de bienvenue du président (l'archevêque de Cantorbéry), chaque délégué fit une brève déclaration. Le but de toute la réunion était d'exprimer le sentiment de fraternité et de solidarité chrétiennes qui, en dépit de différences et divisions sérieuses et profondes, est une marque si heureuse et si caractéristique de la vie chrétienne contemporaine en de nombreuses contrées du globe. Quant aux évêques anglicans, ils venaient de tous les coins du monde et représentaient beaucoup de races et de nations ; la majorité cependant appartenait naturellement aux pays anglo-saxons.

Le rapport de la conférence se compose de deux parties. La première contient la liste des évêques présents, la « Lettre encyclique » aux fidèles en Jésus-Christ (qui fut lue dans toutes les églises anglicanes du monde le dimanche 10 octobre), et les « Résolutions » formellement adoptées par la conférence. La seconde partie consiste dans les rapports des Comités, qui à la différence de la Lettre encyclique et des Résolutions ne sont pas considérés comme actes officiels de la conférence. Les comités ont traité des sujets suivants, chaque évêque étant prié de participer aux délibérations d'un comité : 1) La doctrine chrétienne de l'homme ; 2) L'Eglise et le monde moderne ; 3) Les principes de la vie chrétienne ; 4) L'unité de l'Eglise ; 5) La Communion anglicane ; 6) La discipline de l'Eglise en matière de mariage ; 7) Le baptême et la confirmation ; 8) Examen d'une proposition chinoise sur l'ordination d'une diaconesse au sacerdoce.

Dans l'examen du rapport, nous suivrons la méthode la plus claire et la plus simple en nous conformant au plan qu'il nous fournit. Tout en nous efforçant de donner un tableau vraiment objectif du rapport, nous exprimerons, dans notre commentaire, quelques réactions personnelles, qui ne prétendent s'appuyer sur aucune autorité spéciale ni sur aucune érudition plus approfondie mais qui manifestent simplement la manière dont un membre de la Communion anglicane envisage le rapport.

Remarquons d'abord qu'en dépit de la récente condamnation, en termes non équivoques, de certains éléments de la doctrine de l'évêque de Birmingham, moderniste avoué, par l'archevêque de Cantorbéry à la Chambre Haute de sa « Convocation », le nom du Révérend E. W. Barnes, évêque de Birmingham, apparaît au cinquième rang dans la liste des évêques présents à la conférence. Les séances de la conférence, à l'exception de la première, se tinrent à huis-clos, de sorte qu'il n'y a pas moyen de savoir si quelques voix ont élevé une digne protestation non pas évidemment contre la personne de cet évêque, mais contre sa doctrine. Mais il est manifeste qu'on ne trouve rien dans le rapport qui puisse apaiser les craintes de certains anglicans concernant le mal fait par la propagation d'idées modernistes (maintenant déjà démodées) par un représentant officiel de la hiérarchie anglicane. On peut trouver quelque consolation dans le fait que par le passé il y eut, dans beaucoup de parties de l'Eglise, tant orientale qu'occidentale, des évêques hérétiques, mais c'est certainement une grave faiblesse du système ecclésiastique actuel de l'Angleterre que pareil abus puisse s'y maintenir sans sanction.

La Lettre encyclique est divisée en deux parties avec une préface :

« Conscients de la mission sacrée qui nous incombe dans le ministère donné par Notre-Seigneur à ses Apôtres et à travers eux à l'Eglise, nous avons consacré ces cinq semaines, avec d'instantes prières et des services eucharisti-

ques, à de graves délibérations. Dans la seconde partie de cette lettre, nous passons en revue le cours de nos discussions. Dans la première partie, nous adressons un message à tous nos peuples, et à tous ceux qui veulent nous écouter... ».

La première partie commence par affirmer fortement un aspect essentiel de la nature de l'Eglise : « L'Eglise n'est pas une réalité faite de main d'homme. Elle est l'instrument d'un Dieu vivant pour l'établissement de son règne sur la terre. Dans le Christ, Dieu a remporté la victoire. L'Eglise vit par la puissance de la résurrection. Les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Nous sommes à un moment d'épreuve et de péril pour l'Eglise, autant que pour le monde. Aussi notre message déclare-t-il d'abord : courage au peuple de Dieu dans le monde entier. Pour ceux qui ont des yeux pour voir, il y a des signes que la foi commence à triompher. »

Parlant de la pratique de la foi, les évêques adressent leurs encouragements aux chrétiens qui se heurtent aux plus grandes difficultés dans leurs efforts pour suivre le Christ dans le monde moderne. « ...Quoi que l'homme puisse faire, Dieu est invincible. Dieu règne. Le monde lui appartient et il y exécute le dessein qu'il nous a révélé en Jésus-Christ. Il se sert comme serviteurs d'hommes imparfaits et pécheurs. Les chrétiens peuvent n'être pas toujours meilleurs que leurs voisins, mais ils servent un meilleur Maître. Dans sa cause se trouvent vie et espoir. Cette vie et cet espoir sont offerts au monde. Ce n'est que lorsque la souveraineté du Christ est établie dans nos communautés qu'elles peuvent réaliser ce que Dieu veut qu'elles soient... ».

« Dans le monde de notre temps, deux conceptions de la vie, deux croyances sur le sens de la vie humaine luttent entre elles pour gagner les âmes. La bataille oppose d'une part la foi en Dieu et en l'homme par le Christ, foi qui libère l'homme, et d'autre part les croyances du matérialisme et la volonté de puissance, par lesquelles il est enchaîné. L'Eglise est le champion de l'homme contre tout ce qui le rabaisse et le dégrade ; car l'Evangile est la charte de la dignité humaine... « La liberté et la justice dans le monde dépendent d'hommes et de femmes qui les assurent en disant : « Nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Ce qu'il y a de mauvais dans le monde, c'est qu'il a abandonné — ou n'a jamais connu — le vrai Dieu, et qu'il défie sa loi morale... Aussi la tâche suprême de l'Eglise aujourd'hui est-elle de ramener les nations chrétiennes à la connaissance de Dieu révélé en Jésus-Christ comme Juge et Sauveur, et d'apporter la bonne nouvelle à ceux qui ne l'ont pas encore entendue... Dieu, dans sa miséricorde, nous a donné dans cette conférence une vue plus claire de sa volonté et de son dessein sur son Eglise et de sa mission dans le monde. Nous prions pour que vous vous y consacriez... »

Un appel à la consécration au service de Dieu dans les diverses sphères de l'Eglise, sacerdoce, vie religieuse, apostolat et laïcité, est suivi de deux courts paragraphes qui ne manqueront pas d'intéresser pour les lecteurs de cette revue : « Puisque la cause du Christ dans le monde ne peut jamais être pleinement servie par une Eglise divisée, nous vous chargeons du devoir de saisir toute occasion de coopérer avec les chrétiens d'autres Eglises, de travailler et de prier pour la réunion de la chrétienté. Enfin, nous invitons tous les hommes et toutes les femmes à se joindre à nous sous la bannière du Christ dans la guerre que nous menons contre les maux qui détruisent la vie humaine et contre les fausses doctrines qui la ravalent. Dans cette guerre il ne peut y avoir aucune neutralité. A ceux qui se tiennent à l'écart, le Christ dit : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. » La première partie de l'Encyclique se termine par une recommandation des fidèles à l'amour de Dieu et une invitation à la prière.

Ces longues citations étaient nécessaires pour donner le « leit-

motif » de la conférence dans les termes employés par les évêques. Lorsque l'archevêque de Cantorbéry dit à un autre endroit : « La conférence de Lambeth de 1948 n'a rien dit de fulgurant : elle a dit beaucoup de vrai et elle va au cœur du problème », il y a là un bon résumé du rapport, mais il semble, au moins à un anglican, que la première partie de la Lettre encyclique a repris en fait une vieille vérité d'une manière nouvelle et que cette reprise est salutaire pour le monde moderne, bien plus, qu'elle est appréciée par de larges masses du peuple, qui, tout en ayant des préjugés contre les vieilles choses, sont prêtes à les accueillir lorsqu'elles leur sont présentées sous une forme moderne. Cette forme moderne est plus directe, plus incisive que les appels routiniers et insipides d'un passé encore récent, et l'on peut féliciter les évêques de ce souci d'adaptation.

D'un point de vue ecclésiologique, le rapport aurait gagné à ne pas se borner d'une manière aussi exclusive à l'Eglise militante et terrestre, et à signaler tout au moins qu'elle n'est qu'une partie de l'Eglise totale. Il faut avouer qu'en général, et à part quelques exceptions remarquables, le *sens* de la Communion des saints est plutôt faible dans l'Anglicanisme. Une allusion au « combat que nous livrons... devant une multitude de témoins » aurait pu renforcer l'appel, d'autant plus que celui-ci est adressé à ceux du dedans plutôt qu'à ceux du dehors et n'a de signification que pour les premiers. Ce pragmatisme était sans doute inévitable, malgré la présence de quelques évêques non anglo-saxons. Mais on pourrait le regretter, car l'Eglise dans le monde, si importante qu'elle soit et doive toujours être, est cependant moins grande que l'Eglise de l'au-delà et de l'avenir, avec laquelle nous sommes unis par les liens du sang du Christ et des martyrs comme par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints. « Maria optimam partem elegit, quae non auferetur ab ea. »

Dans la seconde partie, la Lettre Encyclique passe en revue le travail accompli par les évêques.

Nous avons considéré certains des problèmes auxquels doivent faire face les hommes dans le monde et dans l'Eglise. Sur chaque point, la voie d'une solution doit être trouvée non dans l'homme mais en Dieu... dans l'amour qu'il nous a historiquement manifesté, dans la vie, les actes et les paroles du Christ, le Fils de Dieu ; et non seulement dans cette vie et ces actes tels qu'ils ont été vus il y a 19 siècles en Palestine, mais dans la présence vivante du Christ habitant avec l'homme par le Saint-Esprit dans l'Eglise. Dieu nous a aimés et nous aime encore. Voilà notre message au monde, et la source de notre joie et de notre confiance. »

Ici encore, si l'on peut modestement faire une critique, la vérité n'est exposée qu'à moitié : car sans réponse effective de l'homme, comme les évêques sont les premiers à le reconnaître, tout reste perdu pour le monde et les pécheurs. N'aurait-on pas pu souhaiter une application tirée de la mariologie : « Voici la servante du Seigneur ;

qu'il me soit fait selon votre parole. » Et grâce à la coopération de Marie par son « fiat », le Verbe éternel s'est fait chair. C'est pourquoi elle est la « Cause de notre joie ». Le rôle de la réponse humaine à l'appel de Dieu ne peut clairement se saisir et s'apercevoir qu'à la lumière d'une mariologie équilibrée.

Le reste de la seconde partie est consacré à des précisions sur les points principaux examinés dans la Résolution et les Rapports et groupés ici sous deux chefs : « Dieu dans son monde » et « Dieu dans son Eglise ».

Considérons maintenant la Résolution en même temps que les Rapports plus détaillés des divers Comités.

I. — *La doctrine chrétienne de l'homme.*

Peu de nouveauté dans le Rapport. Il accorde une attention spéciale au *marxisme* et cite à bon escient William Temple :

« Le christianisme n'est pas purement spirituel ; il est, comme William Temple avait coutume de le dire, la plus matérialiste des religions. Mais le matérialisme marxiste nie toute autre réalité, et réduit l'homme à n'être qu'un instrument au service de forces impersonnelles et infra-humaines. Il est l'ennemi qui vincule l'âme de l'homme et rend toute religion impossible. » Suit un exposé traditionnel de la doctrine chrétienne de l'homme, auquel s'ajoute avec bonheur une déclaration de « bienvenue au grand progrès de la découverte scientifique, caractéristique de notre époque. Nous repoussons toute suggestion d'y mettre une barrière. Mais nous insistons pour que le développement de la connaissance accroisse chez l'homme la responsabilité morale dans l'emploi qu'il en fait. » La finale vaut d'être reproduite : « La personnalité se développe dans la communauté, mais ce doit être une communauté de personnes libres. Par conséquent le chrétien doit juger chaque système social par son effet sur la personnalité humaine. »

II. — *L'Eglise et le monde moderne.*

1. Une déclaration des Droits de l'homme définit notamment le droit de pleine liberté religieuse « conformément à l'ordre public, aux mœurs et aux droits et libertés des autres, pareilles limitations étant clairement déterminées par la loi avec le droit d'appel devant des cours de justice impartiales ».

2. A l'égard de la guerre, l'Eglise considère la limitation des armements à ce qui est nécessaire pour une protection de police internationale comme un acheminement vers l'idéal de la paix, mais « en des temps comme ceux-ci, la Conférence reconnaît qu'il y a des situations où nations et individus sont obligés de recourir à la guerre comme au moindre de deux maux. Elle insiste également pour que l'emploi de l'énergie atomique soit soumis à un contrôle international effectif capable d'empêcher son usage comme arme de guerre. »

3. Palestine : « Jérusalem et ses environs immédiats devraient être placés sous contrôle international permanent, avec liberté d'accès aux lieux saints assurée pour les adhérents des trois religions. »

4. L'Eglise et l'Etat moderne. — « La doctrine que le pouvoir est à lui-même sa propre justification exerce une influence très pernicieuse dans la pensée et la pratique politiques d'aujourd'hui... L'Eglise doit être libre d'ordonner son culte et ses relations internes, d'enseigner et d'évangéliser, la liberté

des individus et des associations volontaires doit être gardée avec vigilance. — « La conférence demande à l'Eglise de repenser l'Evangile chrétien du travail en tenant compte des conditions modernes du travail, et elle fait appel à tous les membres de l'Eglise pour qu'ils trouvent leur stimulant au travail non seulement dans le gain et la sécurité, mais surtout dans le service et la tâche bien faite, comme offrande à la gloire de Dieu. »

5. Le communisme. — Les évêques font une distinction entre « le communisme qui signifie simplement propriété et gestion en commun... » et le communisme de Karl Marx. Le premier « trouve place dans le Nouveau Testament et a souvent trouvé place dans la vie de l'Eglise. Il y en a beaucoup aujourd'hui qui s'appellent des communistes chrétiens et qui croient en la suppression des distinctions de classe par une propriété en commun, mais qui allient de telles opinions avec la foi en Dieu et en sa Révélation dans le Christ. » Le communisme de Karl Marx se distingue de celui-ci par sa combinaison d'une conception athéiste de l'histoire avec le système économique collectiviste, et il a souvent montré, constate-t-on, de la cruauté envers les individus par suite de la négation de toute loi morale, transcendante. Ensuite on note que beaucoup tiennent les théories économiques de Marx mais rejettent sa philosophie athée. Puis vient une soigneuse analyse des causes de la croissance du communisme marxiste et de l'attrait qu'il exerce actuellement sur tant de personnes dans le monde. L'« emploi despotique du pouvoir » dans le communisme est nettement condamné mais, à d'autres endroits du rapport, le système capitaliste européen n'échappe pas à la censure pour des raisons souvent semblables à celles qui motivent la condamnation du communisme, et principalement pour « le puissant courant de l'éducation moderne vers une technologie matérialiste ».

La distinction des deux formes de communisme peut paraître étrange aux lecteurs continentaux. Elle s'explique en partie par la vieille tradition anglaise de « socialisme chrétien », qui remonte au moyen âge et qui était florissante dans certains milieux au siècle dernier. Et d'autre part on comprendra mieux cette distinction si l'on se rappelle qu'en Russie soviétique et dans d'autres pays orientaux il y a des orthodoxes, des protestants et même des catholiques qui, à tort ou à raison, considèrent le système économique communiste, — dont ils ne nient pas certains côtés moins agréables et moins humains, — comme plus juste et plus charitable que l'ancien ordre politique et économique aujourd'hui démodé. Le Patriarche Luc de l'Eglise Russe Orthodoxe et le Prof. Hromadka de Prague ne sont en aucune façon des voix qui crient dans le désert.

Les lecteurs catholiques du rapport compareront naturellement cette partie avec les encycliques pontificales en matière sociale, et ils trouveront dans beaucoup de directions des tendances similaires. Ils ne trouveront dans le rapport aucune affirmation du droit à la propriété privée, bien que ce droit soit probablement impliqué dans la déclaration sur l'importance de la personne.

Peut-être la remarque la plus frappante sur le communisme est-elle celle où le rapport va au centre du problème social actuel : « Dans une politique à longue échéance pour gagner les ouvriers au Royaume du Christ, et pour les arracher à une politique basée sur le matérialisme, les membres de l'Eglise doivent commencer par entrer dans les sentiments de désespoir et d'espérance qu'a inspirés le communisme moderne... Ils doivent rendre pleinement justice à la vérité contenue dans le communisme, à ses vues critiques de l'histoire et à son désir d'aider les opprimés. L'Eglise ne devrait pas se laisser identifier avec la réaction sociale. » Ailleurs, les fautes de l'Eglise d'Angleterre en ce domaine sont ouvertement reconnues.

6. Education. — « L'Eglise doit s'efforcer de procurer à tous les meilleures facilités d'éducation. Tout en donnant vraiment son appui à l'enseignement de l'Etat, la Conférence est persuadée qu'il y a une valeur unique pour la société dans la longue tradition d'éducation de l'Eglise. » Allusion est faite à la fondation de l'Ordre Dominicain comme ayant marqué une époque dans l'éducation chrétienne à un moment de crise de l'histoire de l'Eglise médiévale, et l'on ajoute qu'il y a « largement place pour un « Ordre » d'éducateurs comprenant clergé et laïcat, hommes et femmes, au sein de la Communion anglicane. » Il faut promouvoir et encourager l'éducation religieuse dans les paroisses et les diocèses, dans les catéchismes, les écoles et les universités. Cette éducation religieuse doit être largement conçue : « Nous voyons l'horizon de l'éducation aussi vaste que la terre elle-même et tout ce qui la remplit, mais en son centre et conférant à tout une unité de sens et de direction, nous voyons l'éducation spécifiquement chrétienne. En proie à l'égoïsme, qui le pousse à se révolter contre les conditions dans lesquelles la vie lui est donnée, l'homme a besoin d'en être racheté par le Christ et par le Saint-Esprit dans son Eglise... L'homme a besoin d'être éduqué à l'amitié éternelle avec Dieu dans la Communion des saints. C'est pourquoi nous devons revendiquer notre tâche d'enseigner la foi chrétienne, la vérité de Dieu à tous les hommes. Pareille éducation est le droit naturel de tout individu en tant qu'il est créé à l'image de Dieu, et la race humaine a besoin, pour son progrès et même pour sa survivance, que « tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité ». Et lorsque, quelque part dans le monde, un Etat refuse de nous reconnaître ce droit, nous devons éviter, à tout prix, de rendre à César ce qui appartient à Dieu. »

Les évêques se sont montrés vraiment au fait des tendances du temps dans le large domaine de l'éducation et ont affirmé en termes nets : « Deus scientiae Dominus ».

7. L'Eglise militante. — On fait appel à tous les membres de l'Eglise pour prendre une part active au culte, spécialement par une assistance régulière à la Sainte Communion, par la prière, par le témoignage de la parole et de l'exemple, par le dévouement personnel et l'aumône, de telle façon qu'il puisse y avoir dans chaque localité « un centre vivant de foi, de témoignage et de fraternité chrétienne ». On doit encourager les vocations à la prêtrise, à la vie religieuse et à d'autres formes de service total dans l'Eglise, au pays ou à l'étranger.

8. La conduite de vie chrétienne. — « La conférence affirme que le plein épanouissement de la personnalité ne peut être assuré que dans la mesure où l'on est consciemment associé avec Jésus-Christ ». Dans ce but on souligne l'importance de la vocation professionnelle soit active soit contemplative, on condamne toute discrimination dans l'Eglise entre hommes de races différentes, on affirme la nécessité de la vie de famille et d'un logement suffisant, on met l'accent sur le besoin de préparation au mariage et à la maternité, on définit la nature et le but d'une discipline dans l'appartenance à l'Eglise, et l'on présente des suggestions pour une règle de vie chrétienne. » « Ce qu'il faut, c'est un retour de l'homme à Dieu. Mais nous ne devons pas appeler les hommes à ce retour dans le dessein de sauver la civilisation. Notre civilisation périra probablement à moins que les hommes ne se tournent vers Dieu ; mais la raison réelle, scripturaire, d'un retour à Dieu est que Dieu nous désire et que nous avons besoin de Dieu... ».

III. — *L'Unité de l'Eglise.*

« La conférence croit qu'il est du devoir de l'Eglise de porter un témoignage uni de la grâce rédemptrice de Dieu en Jésus-Christ, de lutter contre

les puissances du mal, et de chercher en toutes choses la gloire de Dieu. Aussi elle fait appel aux chrétiens de toutes les Communions, quelles que soient les différences disciplinaires et doctrinales qui les séparent, pour qu'ils s'unissent en une action chrétienne dans toutes les parties du monde indépendamment de leurs convictions politiques, afin d'assurer l'application des principes chrétiens à tous les départements de la vie nationale et internationale.» (Résolution 50).

« La conférence redit sa gratitude au Dieu Tout-Puissant pour la recrudescence d'intérêt de la cause de l'unité chrétienne, qui s'est manifestée de toute part dans le monde. Elle rend également un hommage de gratitude à tous ceux qui, dans notre Communion ou dans les autres, ont déployé au service de cette cause leur courage, leur lucidité et leur esprit d'entreprise.» (Résolution 51).

On sait que, en raison de sa position particulière dans la chrétienté, la Communion anglicane s'estime appelée par Dieu à jouer un rôle considérable dans le mouvement de réintégration de cette chrétienté maintenant si tragiquement divisée. La conférence de Lambeth de 1920 avait lancé en ce sens un large appel, où elle reprenait les termes du rapport de 1908 : « Il ne peut y avoir d'accomplissement des desseins divins dans aucun plan de réunion qui n'inclue pas finalement la grande Eglise Latine de l'Occident, avec laquelle notre histoire a été si intimement associée dans le passé, et à laquelle nous sommes encore unis par de nombreux liens de foi et de tradition communes... Toute avance dans cette direction est à présent barrée par des difficultés que nous n'avons pas nous-mêmes créées, et que de nous-mêmes nous ne pouvons pas supprimer. »

L'actuel rapport, devant la persistance de ces difficultés (que beaucoup d'Anglicans considèrent comme n'étant pas entièrement imputables à l'autre partie, malgré les termes du rapport de 1908), fait allusion à l'attitude intransigeante de l'Eglise catholique romaine en ce qui regarde la réunion et les matières de foi, bien qu'il y ait eu dans les dernières années des signes d'une plus grande bonne volonté à entreprendre une action commune avec les autres chrétiens dans le domaine international et social. Quelques exemples en sont cités, en même temps que les appels pontificaux dans ce sens. Les deux paragraphes finaux sont d'un tel intérêt et d'une telle importance pour nous qu'il faut les citer intégralement :

« Nous croyons qu'il y a une considérable bonne volonté de la part des membres de la Communion anglicane à entrer en une coopération fructueuse avec les catholiques romains sur des terrains communs. Mais nous sommes franchement déconcertés par l'apparente contradiction entre les invitations générales répétées à la coopération que le Pape lui-même a lancées et l'attitude des catholiques romains dans des pays déterminés lorsqu'on en vient à des programmes concrets. Ce fut aussi une déception de voir que certaines relations de collaboration qui semblaient promettre beaucoup dans certains pays pendant la guerre n'ont pas été maintenues. Le fait qu'elles n'ont pas été maintenues dans des pays déterminés peut être purement accidentel, mais nous sommes réellement embarrassés. Des difficultés se produisent sur la signification et les applications de la liberté religieuse ; et il y a d'autres difficultés de diverses sortes. »

« Il y a une remarquable exception à ce refus de coopérer sur des plans

définis en termes d'égalité, sur laquelle notre attention a été attirée ; et des amitiés personnelles, nourries par des contacts dans l'étude et dans les activités sociales et philanthropiques sont heureusement communes. Nous avons appris avec plaisir que, dans différents pays, les catholiques romains ont eu la permission de se joindre à d'autres chrétiens pour la récitation du Notre Père ou pour une prière en silence, dans des congrès traitant de questions sociales ou internationales ; et nous espérons que, partout où la chose est possible, les réunions tenues en vue de promouvoir une action commune pour la défense des principes chrétiens, auxquelles participent des Catholiques romains, comprendront quelque acte de prière chrétienne. Nous nous rendons compte de l'urgent besoin de coopération entre catholiques romains et autres chrétiens sur des terrains communs où les questions fondamentales de doctrine et de discipline ecclésiastiques ne sont pas mises en jeu. Nous croyons qu'en dehors du domaine de la foi et de la discipline, le champ demeure très large. C'est pourquoi nous apprécierions grandement de nouvelles précisions, de la part des catholiques romains, sur le mode de pareille coopération, et nous serions reconnaissants si l'on pouvait trouver une manière de la rendre pleinement effective. Nous savons qu'aucun effort ne sera épargné du côté des membres de la Communion anglicane. »

Afin de ne pas donner une fausse idée de l'importance de la section traitant de l'unité de l'Eglise, il faut remarquer que, bien que le rapport du Comité contienne une section sur l'Eglise catholique romaine, la conférence n'a adopté aucune résolution officielle à cause de l'impossibilité actuelle d'établir des relations mutuelles officielles. Si nous avons mis en relief les déclarations à ce sujet, c'est parce que les catholiques qui lisent cette revue se demandent avant tout quelle a été l'attitude à l'égard de « l'unique Eglise visible du Christ sur la terre », c'est-à-dire, dans leur conviction, l'Eglise en communion avec le Siège de Rome. Il faut constater franchement que, dans la présente « impasse » entre Rome et Cantorbéry, 400 ans après la rupture, relativement peu d'attention a été accordée par les évêques anglicans à Rome et à ses prétentions. Toute prétention du Saint-Père à être plus qu'un « *Episcopus primus inter pares* » aurait été probablement rejetée par tous les évêques présents à Lambeth, comme elle l'est par l'Orient orthodoxe, bien qu'on soit prêt à reconnaître une primauté d'honneur au seul Siège de fondation apostolique en Occident. Nous le disons ouvertement dans l'intérêt de la vérité, mais il est juste d'ajouter qu'il y a une petite fraction d'Anglicans, probablement non représentée à Lambeth, qui accepte les définitions des conciles de Trente et du Vatican presque dans leur entièreté.

Dans cette partie de leurs délibérations, les évêques de Lambeth furent plus préoccupés des relations entre la Communion anglicane et l'« Eglise du Sud de l'Inde » inaugurée le 27 septembre 1947 et composée de chrétiens d'Eglises épiscopaliennes et non-épiscopaliennes, anglicans, méthodistes, presbytériens et congrégationalistes. La place nous manque pour rechercher les ramifications et l'origine fort compliquée de cette réunion, la première du genre dans l'histoire chré-

tienne (2). La conférence, apparemment unanime, fait allusion, dans la Lettre encyclique, à cette réunion en des termes sympathiques mais prudents :

« Par cette décision, quatre diocèses de l'Eglise de l'Inde, de Birmanie et de Ceylan, pressés par le consentement et les prières de cette Eglise et encouragés par l'avis de la dernière conférence de Lambeth, ont fusionné avec d'anciens méthodistes, presbytériens et congrégationalistes en une expression plus large de l'Eglise Universelle. La conférence rend grâces à Dieu de l'unité ainsi localement réalisée. En même temps elle rappelle que certains aspects de l'Eglise du Sud de l'Inde font naître des incertitudes ou de graves méprises dans l'esprit de beaucoup, et elle espère que des mesures seront prises de façon à hâter le jour où le degré actuel de reconnaissance mutuelle et d'intercommunion puisse devenir une pleine communion entre l'Eglise du Sud de l'Inde et les Eglises de la Communion anglicane. Nous nous sommes engagés à faire tout ce qui est en notre pouvoir, conversations, travail et prière, pour arriver à cette fin. »

« Sur une question particulière, le statut des évêques et du clergé consacrés et ordonnés dans l'Eglise du Sud de l'Inde lors de son inauguration ou par la suite, il y a divergence d'opinion. Une majorité reconnaît pleinement leur statut. Une substantielle minorité se croit obligée de suspendre son jugement. Aucun de nous ne désire condamner sur-le-champ ou déclarer invalide leur ministère. Aucun de nous ne désire limiter la liberté de la majorité ou de la minorité d'agir conformément à leur jugement respectif. Ce fut une épreuve de sincérité et de charité que de parvenir à ces conclusions. Mais c'est uniquement par un coûteux effort que l'unité du Corps du Christ peut être restaurée. » Les résolutions de la conférence entrent dans des détails plus précis concernant la possibilité d'arrangements provisoires surtout pour les anciens anglicans qui ont adhéré à la nouvelle « Eglise ».

Il est difficile de résister à la tentation de regarder ces déclarations comme un exemple du fameux génie anglican pour tout régler par compromis. La tension n'a pas été résolue, mais elle a été franchement reconnue et pour le moment un accord dilatoire a été réalisé. En fait il était impossible actuellement de résoudre le différend et l'épiscopat anglican dans son ensemble n'aurait guère pu parvenir à d'autres conclusions. Néanmoins c'est une source de profonde déception pour ceux qui attachent de la valeur au patrimoine catholique de la Communion anglicane et travaillent à la réunion dans la ligne catholique, qu'il ne se soit pas trouvé un seul évêque pour marquer son dissentiment, au nom de sa conscience, vis-à-vis de la présentation de la nouvelle Eglise du Sud de l'Inde comme une « expression plus large de l'Eglise Universelle » et au moins pour s'abstenir de remercier Dieu « pour le degré d'unité ainsi localement réalisé ».

La seconde partie du rapport du Comité sur l'Unité traite des relations avec les Eglises non-épiscopaliennes. Elle rappelle à ceux qui s'occupent de plans de réunion l'importance des questions théologiques impliquées dans toutes les démarches en vue de l'unité, et tous ceux qui sont engagés dans

(2) Des investigations à ce sujet ont été faites par le P. Hamer, O.P., dans un article bien informé de cette revue, janvier 1948, p. 67-79 : « Tension au sein de l'anglicanisme ».

pareilles démarches sont priés de se souvenir qu'aucun plan d'union ne peut aboutir au succès s'il ne tient pas compte de la richesse de la tradition anglicane et ne la préserve pas ». On esquisse divers types d'essais vers l'unité, les négociations en cours et les projets particuliers en diverses parties du monde, on discute les propositions d'unification du ministère et à ce propos on reproduit en appendice une déclaration sur la théorie de « l'ordination supplémentaire ». La troisième partie traite des relations avec les Eglises épiscopaliennes et le mouvement oecuménique, et commence par la section concernant l'Eglise catholique romaine, que nous avons déjà examinée. Quant à l'Eglise orthodoxe orientale et à ses croissantes relations avec la Communion anglicane, on suggère qu'une nouvelle commission mixte soit créée dans le but de poursuivre les discussions qui avaient déjà eu lieu en 1931 avec les représentants de beaucoup d'Eglises locales. On note la reprise de contacts directs avec l'Eglise russe, puis on traite des relations avec diverses Eglises orientales de moindre importance. Pour les Eglises « vieilles catholiques », on rappelle la réalisation en 1931 de l'intercommunion entre l'Eglise vieille catholique et l'Eglise d'Angleterre (ensuite ratifiée par certaines autres Eglises anglicanes locales).

D'après cet accord : « 1. Chaque Communion reconnaît la catholicité et l'indépendance de l'autre et maintient les siennes ; 2. Chaque Communion s'engage à admettre les membres de l'autre Communion à la participation aux sacrements ; 3. L'intercommunion n'exige pas de chaque Communion l'acceptation des opinions doctrinales, de la dévotion sacramentelle, ou de la pratique liturgique de l'autre, mais implique que chacune croie que l'autre tient tout l'essentiel de la foi chrétienne. »

Suivent des sections sur les Eglises baltes et scandinaves (avec certaines d'entre elles l'Eglise d'Angleterre à un degré limité d'intercommunion), sur les Eglises réformées de l'Espagne et du Portugal, sur les Moraves. On envisage la possibilité d'« une plus grande unité des Eglises épiscopaliennes » (ailleurs on suggère que, dans un avenir encore éloigné, le titre « anglican » pourrait ne plus être adéquat). Le rapport consigne sa gratitude pour ce développement des relations de la Communion anglicane avec les Eglises étrangères, et se termine par un bref aperçu et une approbation du « Conseil mondial des églises ».

« C'est un sujet de grande action de grâces à Dieu que depuis la dernière conférence de Lambeth on puisse constater tant de progrès dans la sphère de la coopération entre Eglises. Nous y voyons une bonne raison d'espérer « en un nouvel et grand effort pour rétablir et manifester au monde l'unité du Corps du Christ, unité pour laquelle Il a prié ».

Les résolutions des autres Comités étant d'un intérêt moins général pour les lecteurs, nous les résumons plus brièvement.

IV. — *La Communion Anglicane.*

Les résolutions traitent de questions domestiques : le Livre de la prière commune, la réorganisation des provinces de la Communion anglicane, la création d'un Conseil consultatif de stratégie missionnaire, le recrutement du clergé et de laïcs pour un service total, la formation des ordinands, l'institution d'un Collège central à Cantorbéry pour la Communion anglicane, etc. Notons le projet d'un Congrès de la Communion anglicane en juin 1953 (probablement, croit-on, aux Etats-Unis).

Cependant le rapport détaillé du Comité est d'un grand intérêt pour ceux qui désirent une connaissance plus approfondie de ce qu'est et tâche d'être la Communion anglicane. Il contient des énoncés magis-

traux sur la « signification et l'unité de la Communion anglicane », sur son développement et son organisation, qui deviendront sans doute des sources classiques de référence pour ceux qui travaillent en ce domaine. La section sur la signification et l'unité de la Communion anglicane fait une apologie raisonnée de la conception anglicane des rapports entre autorité et liberté, rapports que l'Eglise sur la terre ne parvient peut-être jamais à intégrer parfaitement.

« Le christianisme catholique se présente à nous avec un processus organique de vie et de pensée, dans lequel l'expérience religieuse a été et est décrite, intellectuellement ordonnée, dispensée et vérifiée... Cette expérience est *décrite* dans l'Ecriture,... *définie* en des croyances,... *dispensée* dans le ministère de la Parole et des Sacrements..., elle est *vérifiée* dans le témoignage des saints et dans le *consensus fidelium*... Ce consensus ne dépend pas d'une pure question numérique ni de l'extension de la foi à une époque déterminée, mais de la continuité à travers les âges et de la mesure dans laquelle ce consensus est réellement libre... Cette autorité essentiellement anglicane se reflète dans notre adhésion à l'épiscopat comme à la source et au centre de notre discipline, et au Livre de la prière commune comme règlement de notre culte... »

Cependant pareille autorité est-elle en fait essentiellement plus anglicane qu'orthodoxe ?

Le tableau du développement et de l'organisation de la Communion anglicane est vraiment surprenant lorsqu'on y réfléchit, car l'Eglise d'Angleterre « établie par la loi » est devenue, après une expansion de 200 ans, une communion aussi large que le monde.

V. a) — *La discipline ecclésiastique concernant le mariage.*

Tout en défendant l'idéal chrétien du mariage pour la vie et la conception occidentale de l'indissolubilité, l'Eglise veut manifester sa sollicitude pastorale à ceux dont le mariage s'est avéré un échec, « qui sont dans une profonde détresse et réclament la sympathie de l'Eglise » ; elle montrera à leur égard la plus grande compréhension et, dans certaines circonstances, elle pourra, par un service de prière qui devra être approuvé par l'autorité compétente, recevoir dans son sein ceux de ses enfants qui ont divorcé et se sont remariés, bien que ce remariage ne puisse être célébré selon les rites de l'Eglise. Dans certains cas, le divorcé, qu'il soit « coupable » ou « innocent », pourra être admis, après consultation et permission de l'autorité compétente (normalement l'évêque) à la Sainte Communion.

On met l'accent sur la nécessité d'une très soigneuse et complète préparation au mariage, et les anglicans sont mis en garde contre les mariages avec les catholiques romains qui se feraient sous les conditions imposées par l'actuel Droit canon romain, spécialement lorsque ces conditions impliquent, entre autres choses, une promesse d'élever leurs enfants dans un système religieux qu'ils ne peuvent eux-mêmes admettre. On souligne également l'importance de la création d'une saine tradition de la vie familiale.

V. b) — *Baptême et confirmation.*

Cette section est subdivisée en deux : d'abord les principes théologiques, donnant un résumé de la discussion et des conclusions du Comité : « Reconnaissant que, dans son administration des rites sacramentels d'initiation, la

Communions anglicane préserve les facteurs essentiels de la tradition chrétienne, tout en mettant particulièrement l'accent sur leurs exigences morales et rationnelles, la conférence considère qu'il n'est pas souhaitable de changer le présent ordre de succession du baptême, de la confirmation et de l'admission à la sainte Communion. » (Résolution 103).

Ensuite les évêques examinent avec sympathie les problèmes pratiques que soulève l'administration du baptême et de la confirmation à une époque que l'on peut qualifier au mieux de « post-chrétienne ». Mais sur beaucoup de points, notamment sur la question de ce qu'on appelle le « baptême sans discernement », ils n'apportent aucune solution.

V. c) — *Projet chinois d'un canon sur l'ordination d'une diaconesse à la prêtrise.*

« Le Synode général de l'Eglise de Chine ayant soumis à la conférence de Lambeth une proposition reçue du diocèse de la Chine du Sud, demandant que, pour une période d'essai de 20 ans, une diaconesse puisse, sous certaines conditions, être ordonnée à la prêtrise, et le Synode général ayant posé à la conférence la question de savoir si pareille liberté d'essai dans le cadre de la Communion anglicane serait ou non conforme à la tradition et discipline anglicanes, la conférence se croit tenue de répondre qu'à son avis pareil essai serait contraire à cette tradition et cette discipline et affecterait gravement les relations internes et externes de la Communion anglicane. » (Résolution 113).

Dans la dernière partie de la Résolution 116, « ...La conférence recommande que, dans toutes les parties de la Communion anglicane, le travail des diaconesses ⁽³⁾ soit encouragé et leur statut et fonction définis. »

V. d) — *L'administration de la Sainte Communion.*

« La conférence affirme que la distribution de la communion sous les deux espèces est conforme à l'exemple et au précepte de Notre-Seigneur, qu'elle a été la pratique de toute l'Eglise catholique pendant douze siècles, est restée celle des Eglises orthodoxes, et a été universellement défendue par la doctrine et la pratique de la Communion anglicane depuis la Réforme. » (Résolution 117).

« La conférence tient que l'administration de la communion par calice commun, étant scripturaire et ayant une signification symbolique de grande valeur, doit continuer d'être la méthode normale d'administration dans la Communion anglicane ; mais elle est d'avis qu'il n'y a pas d'objection à l'administration de la communion sous les deux espèces par la méthode d'« intinction » là où les circonstances le demandent, et que toute partie de la Communion anglicane, par la voie de règlements provinciaux conformes à sa procédure constitutionnelle, a liberté de sanctionner l'administration par intinction comme alternative à option de la méthode traditionnelle, et que l'adoption ou l'autorisation des méthodes d'intinction ne doit pas être laissée à la discrétion des prêtres individuels. » (Résolution 118).

Nous ne pouvons mieux faire, en guise de conclusion, que de citer le poète et écrivain anglican T. S. Eliot, dont l'essai « Réflexions

(3) L'ordre des diaconesses est le seul ordre du ministère dans la Communion anglicane auquel les femmes soient admises par une imposition des mains de l'évêque. Il y a aussi des diaconesses qui sont sœurs professes de la communauté des diaconesses de Saint-André.

après Lambeth », écrit après la conférence de Lambeth de 1930, débutait de cette manière :

« L'Eglise d'Angleterre lave son linge sale en public. Image brève par laquelle il convient de commencer. A l'encontre d'autres institutions civiles et ecclésiastiques, le linge est lavé. Avoir du linge à laver n'est pas rien ; affirmer que le linge n'a jamais eu besoin d'être lavé serait une vanterie suspecte. Sans compréhension de ces habitudes de l'Eglise, le lecteur du Rapport de la Conférence de Lambeth trouvera ce document difficile et, sous certains aspects, de nature à égarer. Le Rapport doit être lu à la lumière des Rapports précédents ; avec intelligence et avec sympathie pour cette institution des plus étranges, l'Eglise d'Angleterre. »

Londres.

ANGLICANUS.

COMMENTAIRE D'UN CATHOLIQUE

Le lecteur des pages qui précèdent aura pu constater avec joie que lorsque l'Anglicanisme, par la bouche de ses représentants les plus autorisés, expose à ses fidèles la conception chrétienne de l'homme et la position de l'Eglise en face du monde actuel, il le fait avec une force, un équilibre et une hauteur de vues qui sont tout à son honneur et dont les accents nous rappellent les grandes encycliques pontificales sur ces sujets.

Contre toutes les formes de sécularisme qui ne considèrent l'homme que comme une créature de ce monde, dont la perfection viendrait du seul progrès technique, dont le bonheur ne résiderait que dans la possession des biens matériels et dont la seule destinée serait de servir de moyen à l'établissement d'une communauté temporelle, l'Anglicanisme affirme que l'homme est fils de Dieu et qu'il retourne à Lui comme à son unique béatitude ⁽¹⁾.

Mais cette condamnation n'est pas aveugle. Dans les fausses doctrines de l'heure présente la Conférence sait discerner la part de vérité qui s'y rencontre ; elle accueille avec une sympathie non dissimulée le souci croissant que manifeste l'Etat pour le bien-être de tous les citoyens ⁽²⁾ et, si elle repousse avec vigueur l'athéisme marxiste et ses suites néfastes, elle le distingue soigneusement des théories économiques parfaitement compatibles avec la religion, et plus encore de cette vaste aspiration vers plus de justice sociale qui traverse le Communisme et qui n'est qu'un héritage authentiquement chrétien. Cet héritage, ce souci aigu des humbles et des opprimés constituait jadis une des gloires de l'Eglise ; les chrétiens ne peuvent le laisser se perdre ni s'égarer ⁽³⁾.

(1) *Encyclical Letter*, p. 18-19 ; *Report*, I^e, p. 1-10.

(2) *Resolution* 19, p. 32.

(3) *Enc.*, p. 19 ; *Res.* 25, p. 33 ; *Rep.*, II, p. 20-21.

Pour recouvrer cet héritage et regagner au Christ les dévoyés et les indifférents, l'Eglise anglicane revendique hautement sa pleine liberté d'action et proclame sa ferme volonté de résister à l'Etat lorsqu'il empiète sur les droits inaliénables de la personne ou prétend limiter le terrain d'action spécifique de l'Eglise (4). Il faut souligner cette attitude ; elle est courageuse et méritoire ; en Grande-Bretagne, ce berceau de la Communion anglicane, elle peut à bref délai amener l'Anglicanisme à renoncer à son caractère d'« église établie » et à tous les avantages matériels qui en découlent si le gouvernement s'obstine à maintenir une situation qui entrave considérablement la liberté ecclésiastique (5).

Mais plus encore peut-être que cette défense des droits de la religion, il faut louer le programme d'action positive élaboré par la Conférence. Très judicieusement elle préconise de faire porter le meilleur des efforts à fournir dans le domaine le plus menacé et le plus important : celui de l'éducation (6).

Elle insiste sur la nécessité de sauvegarder l'éducation religieuse et de lui fournir tous les moyens requis pour son entier épanouissement : formation de maîtres compétents, établissement de cours religieux pour les enfants et les universitaires, production de films et de programmes radiophoniques en vue d'une influence religieuse. Elle entend que l'Eglise soit partout présente et active, particulièrement à ces âges décisifs où se forment les générations futures (7).

Et comme elle sait que la vie chrétienne, avant d'être développée par l'homme, doit être reçue par lui des mains de Dieu, elle appelle l'attention du clergé sur les sacrements de l'initiation chrétienne, Baptême et Confirmation, afin qu'ils soient administrés de telle sorte que les fidèles en perçoivent le sens et la valeur. Et, descendant avec raison jusqu'au détail, elle recommande instamment la préparation sérieuse des candidats, en famille, à l'église locale et au sein de groupements paroissiaux ; le choix judicieux de parrains de baptême et de confirmation conscients de leur tâche et de leur responsabilité ; le renouvellement public et périodique des engagements pris par les fidèles (8). C'est d'un véritable réseau d'influences chrétiennes qu'elle veut environner ceux-ci pour les préparer à leur mission dans le monde.

Car elle n'a nullement l'intention de leur éviter les coups en les écartant du champ de bataille ; si elle protège et intensifie la formation des fidèles, c'est pour qu'ils soient mieux à même de devenir

(4) *Enc.*, p. 19 ; *Res.* 17, 18, 20 ; *Rep.*, II, p. 17.

(5) La « Church Assembly » vient d'être saisie de ce problème ; les débats qui s'en suivront montreront jusqu'à quel point la Church of England prend au sérieux les résolutions de la Conférence.

(6) *Enc.*, p. 21.

(7) *Res.* 27 à 35, p. 33-34 ; *Rep.*, II, p. 22-26.

(8) *Res.* 100 à 112, p. 50-52 ; *Rep.* V.b., p. 106 à 118.

un jour les messagers efficaces de l'Amour dans la société contemporaine (9). Et ici encore elle choisit ses consignes avec un rare bonheur : elle propose aux chrétiens un mode de vie où l'accent est placé avant tout sur la charité agissante et sur le sens de la communauté (10). Loin de négliger les tâches terrestres, les chrétiens doivent s'y adonner de tout leur cœur ; ils y verront non seulement un moyen d'assurer leur subsistance matérielle, non seulement un service mais une vocation véritable (11) ; ils auront le souci d'approfondir leurs connaissances religieuses pour en vivre et en faire vivre autrui, et faire du poste même qu'ils occupent dans la société une cellule rayonnante de vérité divine et de charité fraternelle (12).

D'aucuns ne verront dans ces lignes épiscopales que des banalités ; à des oreilles fatiguées par les outrances criardes des slogans populaires, la vérité souvent paraît banale parce qu'elle est simple ; les évêques cependant sont pleinement conscients de l'importance qu'il y a à présenter cette vérité sous une forme adaptée à ses destinataires et on ne peut qu'admirer le soin qu'ils y apportent. Leur encyclique parle un langage direct et dépourvu de toute enflure. Les évêques se sont même donné la peine de composer une brochure, écrite en un style alerte et vivant et abondamment illustrée, destinée à mettre à la portée du grand public les principaux résultats de la Conférence (13).

Il faut savoir gré aux pasteurs anglicans de leur sereine intransigeance en face du sécularisme sous toutes ses formes et de la clairvoyance de leur attitude ; un catholique ne peut que s'y associer sans arrière-pensée.

Il est malheureusement d'autres points sur lesquels il devra exprimer un complet désaccord ; ils ont trait aux deux questions de la doctrine du mariage et de l'union des églises ; la position adoptée en ces matières par la Conférence s'y révèle diamétralement opposée à la mentalité catholique.

Les évêques commencent par déplorer amèrement le nombre toujours croissant de divorces et l'incroyable insouciance dont fait preuve l'opinion publique à cet égard. Aussi tiennent-ils à réaffirmer expressément que, en vertu d'une institution divine, le mariage impose aux conjoints une union qui ne cesse qu'avec la vie de l'un d'entre eux ; ils sont convaincus que le maintien de cette salutaire discipline peut seul répondre aux besoins les plus fondamentaux de la personne humaine et c'est pourquoi ils implorèrent ceux dont le mariage s'avè-

(9) *Enc.*, p. 17 et 21.

(10) *Res.* 39 à 49, p. 35-37 ; *Rep.*, I.b., p. 29 à 39.

(11) *Enc.*, p. 21.

(12) *Res.* 19 et 23, p. 32.

(13) *Lambeth and You*, S.P.C.K., Londres, 1948.

re une union malheureuse de rester malgré tout fidèles aux obligations qu'ils ont librement assumées ⁽¹⁴⁾.

Mais descendant de la sphère des principes dans la région des réalités quotidiennes, force leur est de constater qu'il existe des situations dramatiques dont ils ne peuvent se désintéresser.

En effet, étant donnés le manque généralisé d'éducation religieuse et les déviations de l'opinion en ce qui concerne le sens et la valeur du mariage, il peut se faire qu'une personne en arrive plus ou moins de bonne foi à demander et obtenir un divorce et à contracter par la suite une nouvelle union valide au point de vue civil. Cette seconde union se révèle aussi heureuse que la première avait été désastreuse et ces nouveaux conjoints désirent ardemment faire de leur foyer une cellule de vie chrétienne et religieuse qui les élève et les ennoblit.

Personne ne contestera aux pasteurs anglicans le devoir de venir en aide à ces brebis errantes dont la faiblesse n'exclut pas une certaine bonne volonté. Mais la nature de l'aide qu'ils accordent nous apparaît comme une inadmissible compromission et une connivence coupable. Les évêques en effet ne craignent pas d'admettre ces personnes à la communion eucharistique lorsque, disent-ils, nous le jugeons utile à leur avancement spirituel et pourvu que cela se fasse sans causer de scandale ⁽¹⁵⁾. Pour un catholique pareille décision est inacceptable et néfaste.

Elle n'est pas moins inacceptable lorsque la Conférence la prend à nouveau à l'égard des membres de la nouvelle église qui vient de se former dans l'Inde du Sud. On sait qu'en septembre 1947, des provinces ecclésiastiques du Sud de l'Inde, appartenant à trois communions différentes, s'unirent pour ne plus former désormais qu'une seule Eglise. Elles firent ce geste pour remédier au scandale qu'offrait aux yeux des convertis le malheureux spectacle d'églises divisées qui toutes cependant se réclamaient du Christ. Le caractère particulier de cette fusion était que des groupements appartenant à l'Anglicanisme s'unissaient à des groupements non-conformistes, qui ne reconnaissent pas le sacerdoce comme un pouvoir sacramentel d'ordre mais comme une pure fonction administrative. De plus la profession de foi qui servit de base à cet amalgame était d'une ambiguïté telle qu'elle ouvrait la porte aux interprétations les moins orthodoxes ⁽¹⁶⁾.

Quelle est en face de cette Eglise, à la foi douteuse et aux ordres incertains, la réaction de la Conférence de Lambeth ? Une réaction, il faut bien le dire, déplorable et paradoxale : d'une part la Confé-

(14) *Enc.*, p. 25 ; *Res.* 92, p. 49 ; *Rep.*, V.a., p. 96-98.

(15) *Res.* 96, p. 49 ; *Rep.*, V.a., p. 101.

(16) *Rep.*, III, p. 41-45.

rence déclare que de pareilles unions ne peuvent plus être envisagées à l'avenir sans que des garanties préalables mettent à l'abri de tout doute les principes doctrinaux à sauvegarder ; d'autre part elle remercie Dieu de l'œuvre accomplie dans l'inauguration de cette Église au sujet de laquelle, c'est le moins qu'on puisse dire, tous les doutes doctrinaux subsistent (17).

Bien plus, tout en refusant de se déclarer satisfaite de la situation, la Conférence admet les membres de l'Église indienne à participer à certaines de ses fonctions sacrées et notamment à la réception de l'Eucharistie dans ses propres églises (18).

Ainsi qu'il s'agisse de personnes engagées dans une union conjugale au moins illicite, le plus souvent invalide, ou dans une union ecclésiastique gravement déficiente, la Conférence adopte à leur égard une attitude curieusement inconsistante où le blâme se mêle à l'éloge et la répugnance verbale à la reconnaissance de fait ; on dirait quelque grand'maman indulgente dont les caresses démentent les gronderies ; rassurés par cet aveu d'impuissance, les enfants continueront leurs incartades. Une fois de plus, et bien à regret, il faut reconnaître que l'Anglicanisme officiel se situe au carrefour de tendances inconciliables, et on ne peut que constater à nouveau l'embarras de ses évêques qui, ne pouvant ni choisir entre elles ni les répudier, n'ont plus que la ressource de déclarations solennelles et inoffensives.

Mais ce flottement doctrinal se double ici d'une initiative pratique extrêmement grave : l'admission de ces mêmes personnes au sacrement eucharistique. Sans doute le corps épiscopal anglican voudrait-il ne la considérer que « comme une simple mesure administrative destinée à régler une situation temporaire sans préjudice des questions de doctrine (19) » qui s'y trouvent impliquées. En l'occurrence la mesure prise tranche implicitement la question de principe et, en dépit des dénégations verbales dont on l'entoure, la tranche très mal. Car elle revient à livrer le corps du Christ à des personnes qui en repoussent l'esprit ; c'est pourquoi un catholique ne pourra jamais s'y rallier ; c'est pourquoi bon nombre d'anglicans, il faut le dire à leur honneur, ont vigoureusement protesté contre la décision de leurs Pasteurs et refusent de s'y conformer (20).

Cette décision cependant ne laisse pas de poser un problème : comment concevoir que des évêques, dont on ne peut contester ni le savoir ni la piété, en arrivent à pareille aberration religieuse ? Ils savent

(17) *Res.* 52b, p. 38 et 56, p. 40.

(18) *Res.* 54, p. 38-39 ; *Rep.*, III, p. 46-48.

(19) *Rep.*, III, p. 70, note 1.

(20) Les colonnes de correspondance des journaux anglicans témoignent de ces protestations et, au portail de plusieurs églises d'Angleterre, pouvait se lire une proclamation aux termes de laquelle le clergé de l'endroit refusait d'accorder l'eucharistie aux personnes en question.

pourtant qu'un sacrement ne porte ses fruits que dans une âme bien disposée et que ces bonnes dispositions comportent foi entière et repentir sincère ⁽²¹⁾ ? Alors la « *comprehensiveness* » dont ils sont si fiers irait-elle jusqu'au sacrilège ?

Ce grief est trop sérieux pour qu'avant de le transformer en accusation formelle on ne se croie tenu de l'examiner plus avant. Pour comprendre la mesure épiscopale, il faut tenter de se rendre compte de l'état d'esprit de ceux qui l'ont portée ; car elle n'est, pensons-nous, que la manifestation d'une erreur plus profonde, essentielle à tous les systèmes issus de la Réforme, et qui n'est autre que cet individualisme extrême qui fait de la conscience privée le juge ultime de la vérité religieuse ; l'Anglicanisme, malgré ses protestations officielles et les efforts désespérés de son aile « catholique » ⁽²²⁾, ne réussit un instant à s'en dégager que pour s'y enliser à nouveau l'instant d'après. Le drame anglican tient tout entier dans cette oscillation.

L'Eglise alors en est réduite au rôle secondaire d'une institution bienfaisante dont la valeur et la raison d'être se mesurent aux services qu'elle peut rendre aux individus qui lui ont confié leurs intérêts. Elle est exactement dans la situation d'un vieux notaire de famille vis-à-vis de son client : Jadis, avant de disparaître, un chef de maison a chargé la firme d'administrer un patrimoine au bénéfice de ses descendants d'après des instructions énumérées dans un testament ; le devoir évident d'un homme de loi consciencieux sera d'abord de prodiguer aux bénéficiaires conseils et exhortations sur la meilleure manière d'employer leur fortune ; il épuiera tous les moyens pour les rallier aux vues qu'il estime les plus saines ; il leur rappellera les termes du testament, l'interprétation qui en est traditionnelle dans la firme dont il est le représentant actuel ; il les suppliera de faire confiance à son expérience éprouvée. Mais là s'arrête son pouvoir. Si son client s'obstine à en faire à sa guise, il ne lui reste qu'à s'incliner, car en dernière analyse cette fortune n'est pas la sienne ; et même s'il déplore cet entêtement, il gardera tout au fond de lui-même la crainte de s'être trompé dans ses avis, car il sait bien qu'il n'est qu'un intendant, un étranger, et qu'il ne peut se flatter de posséder l'esprit du testateur au même titre que le fils de famille. Aussi son second devoir est-il aussi clair que le premier : c'est de se soumettre à la décision de l'héritier et de continuer à l'aider de toutes les ressources dont il dispose. De quel droit lui refuserait-il le libre usage d'un patrimoine dont il n'a que la gérance et non la propriété ?

L'Eglise anglicane n'agit pas autrement vis-à-vis de ses fidèles ; jamais elle n'omettra de leur remettre devant les yeux le Testament du Christ ; elle leur recommandera de s'en tenir à une interprétation

(21) *Doctrine in the Church of England*, Londres, S.P.C.K., 1938, p. 130, n. 13.

(22) Voir par ex. *Catholicity, being a Report presented to His Grace the Archbishop of Canterbury*, Londres, Dacre Press, 1947.

traditionnelle qu'elle croit justifiée sans oser la préconiser comme infaillible ⁽²³⁾ ; mais cette tâche accomplie, elle estime indiscret de se commettre plus avant et de s'interposer entre l'homme et son Dieu ; elle n'a que voix consultative ; la décision dernière ressortit à la conscience individuelle et, une fois cette décision prise, l'Eglise se garde de la contrarier en refusant à l'individu le bénéfice d'une richesse sacramentelle dont elle est bien la dispensatrice mais non la maîtresse.

On le voit, il n'est point ici question de sacrilège, ni même au fond d'incohérence, mais d'une conception de la nature de l'Eglise fort différente de la conception catholique. Pour le catholique en effet l'Eglise est beaucoup plus qu'une conseillère, si avisée qu'on la suppose ; elle est une mère ; son esprit est l'esprit même du Christ et qui s'écarte de sa doctrine s'écarte de la Vérité ; son corps est le corps mystique du Christ ; ses sacrements ne sont pas des moyens de transmission d'une grâce qui lui serait extérieure ; ils sont ses organes par lesquels elle s'assimile les hommes ; ce n'est donc pas nous qui, après avoir reçu la grâce, constituons l'Eglise ; c'est elle qui, en nous incorporant à son organisme, nous confère la vie divine ; elle n'est pas un trait d'union entre nous et le Christ ; elle est cette union même ; et par conséquent consentir à donner un sacrement à des âmes qui refusent de s'unir à son esprit serait pour elle tenter le geste absurde et contradictoire de s'assimiler l'inassimilable. Pour communier au Christ, il ne faut pas seulement communier dans l'Eglise ; il faut communier à l'Eglise.

Les deux conceptions sont irréductibles.

On comprendra dès lors que les résultats de la dernière Conférence de Lambeth n'emplissent point d'une joie sans mélange le catholique romain qui en prend connaissance. Il éprouve une réelle satisfaction à constater avec quelle netteté l'Eglise anglicane met en garde ses fidèles contre tous les périls extérieurs qui pourraient entraver leur liberté d'action religieuse ; il ne peut que déplorer le manque de fermeté qui caractérise toujours cette même Eglise en face des dangers intérieurs qui menacent sa doctrine.

Et il ne manquera pas de prier humblement pour que s'achève le corps du Christ — donec formetur Christus in vobis — car selon la parole hardie de Bossuet : « Jésus-Christ nous porte en lui-même ; nous sommes, si je l'ose dire, plus son corps que son propre corps... Ce qui se fait en son divin corps, c'est la figure réelle de ce qui se doit accomplir en nous ».

Jean GONSETTE, S. I.

(23) C. Garbett (archevêque d'York), *The Claims of the Church of England*, Londres, Hodder and Stoughton, 1947, p. 36-39.